

Particuliers (*)

La 1ère heure 66 €

33 € après réduction fiscale

Incluant le déplacement, l'intervention

L'heure supplémentaire 52 €

(Facturable par 1/4 heure)

26 € après réduction fiscale

Forfait annuel 5 h - 260 €

(Payable d'avance & facturable par 1/2 heure)

Assistance informatique et/ou formation

130 € après réduction fiscale

*) Pour les particuliers, dans le cadre des services à la personne, les prestations informatiques réalisées ouvrent droit à réduction ou crédit d'impôt de 50% des dépenses facturées dans la limite de 1500 euros (soit une dépense facturée de 3000 euros an). Les avantages fiscaux liés à l'agrément sont mentionnés aux articles L129-3 et L 129-4 du Code du travail modifiés par la loi relative au développement des services à la personne: